

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/03/2023

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION POUR L'ACCOMPAGNEMENT CONSEIL ENERGIE PARTAGE (CEP) DU SIGEIF

N° 2023-012

Le Conseil municipal légalement convoqué le 09/03/2023, s'est réuni le 16/03/2023 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s :

M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, Mme Emmanuelle Grèze, Mme Sandrine Boëte, Mme Laurence Amichaux, M. Frédérick Baby Marinpouy, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha Devriendt El Hayek, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, Mme Katia Robert-Hautemulle, M. Damien Rousseau, M. Christophe Royer, M. Jules Thomas.

18 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 11

M. Alexandre Bussière à Mme Laurence Amichaux
M. Sylvain Legrand à M. Jules Thomas
M. Gilles Guillaume à M. Frédérick Baby Marinpouy
Mme Catherine Delaitre à M. Olivier Thomas
Mme Justine Giagnoni à Mme Hébé Pouchou
Mme Laure Gibou à Mme Sonia Roisin
Mme Joane Giraudon à Mme Emmanuelle Grèze
M. Sébastien Le Ferrec à Mme Sandrine Boëte
M. Jean-Marc Payen à Mme Arlette Bourdelot
Mme Cécile Revoyre à Mme Katia Robert-Hautemulle
M. Enzo Sodano à M. Patrick Mouchelin

Nombre de votant.e.s : 29

M. Frédérick Baby Marinpouy a été désigné Secrétaire de Séance

Rapporteur : Monsieur Olivier THOMAS

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en I.D.F (SIGEIF) en date du 7 juin 1952,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2021-096 en date du 23 Novembre 2021 approuvant et autorisant le maire à signer la convention pour l'accompagnement de Conseil Energie Partagé (CEP) du SIGEIF ;

VU la délibération du Comité d'administration du Syndicat- Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF) n°18-35 en date du 17 Décembre 2018 approuvant la convention-type pour l'accompagnement de Conseil en Energie du SIGEIF ;

VU le décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010, relatif aux Certificats d'Economies d'Energie ;

VU l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur ;

VU la délibération N°2021-063 du 1^{er} Juillet 2021 approuvant le Rapport d'Objectifs d'Action Durable (ROAD) situant l'engagement de la Commune dans la démarche «Agenda 2030» par son programme d'action «Marcoussis 2038 » et présentant en quoi celui-ci contribue aux objectifs de développement Durable (ODD).

VU le projet de convention de convention pour l'accompagnement de Conseil Energie Partagé (CEP) du SIGEIF,

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt de la commune de signer cette nouvelle convention d'accompagnement eu égard à sa politique volontariste dans le domaine des économies d'énergie,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention pour l'accompagnement de Conseil en Energie du SIGEIF.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention pour l'accompagnement de Conseil en Energie, ainsi que ses éventuels avenants.
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Monsieur Olivier THOMAS